

# Restitution du Grenelle violences Paris et Île-de-France

**5 novembre 2019**  
**Préfecture de région**

**Animation par Annaïck MORVAN**  
*Directrice régionale aux droits des femmes et  
à l'égalité entre les femmes et les hommes*





# Ouverture

**Magali CHARBONNEAU**  
**Préfète de Paris**



# DÉROULÉ DE LA MATINÉE

ANIMÉE PAR ANNAÏCK MORVAN DRDFE

- ❑ 9h30 Ouverture Magali CHARBONNEAU Préfète de Paris
- ❑ 9h45 Les 65 mesures proposées par les GT nationaux le 29 octobre 2019
- ❑ 9h50 Panorama des actions menées à Paris et en Île-de-France
- ❑ 10h00 Préconisations des GT de Paris et d'Île-de-France
  - « *Pour un parcours des femmes victimes de violences conjugales* » adapté, *professionnalisé et coordonné* »
    - ❑ La victime au cœur du parcours judiciaire. **Rémy Heitz** procureur de la république de Paris
      - ❑ Puis quelques bonnes pratiques
    - ❑ Bien accueillie par les forces de l'ordre. Présentation par le **Centre Hubertine Auclert** d'un diagnostic relatif à l'accueil en commissariat
      - ❑ Puis bonnes pratiques présentées par les forces de l'ordre.
    - ❑ Hébergée à temps. Présentation des recommandations par **Patrick Guionneau** directeur DRIHL Paris
      - ❑ Puis bonnes pratiques
    - ❑ Bien orientée et accompagnée par des acteurs formés et coordonnés. Présentation **Rachida Lemmaghti** Directrice régionale adjointe aux droits des femmes
      - ❑ Puis bonnes pratiques
- ❑ 12h00 Les pistes à développer dans le prochain plan régional de prévention et de lutte contre les violences qui se réunira après le 25 novembre.
  - ❑ Mise en place de groupes de travail interprofessionnels à l'échelle régionale

# RAPPEL DES GT NATIONAUX

- 11 groupes de travail (GT) regroupant administrations, associations, personnes expertes, victimes et familles de victimes ont travaillé du 3/09/2019 à fin octobre.**
- Ils ont remis leurs recommandations à la secrétaire d'État chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations, Marlène Schiappa le 29/10/2019**
  - Education
  - Violences intrafamiliales
  - Santé
  - Monde du travail
  - Outremer
  - Handicap
  - Accueil en commissariat et gendarmerie
  - Hébergement
  - Justice
  - Violences psychologiques et emprise
  - Violences économiques

# LES RECOMMANDATIONS DES GT NATIONAUX

## Améliorer l'information du grand public

- Créer un "brevet contre la violence" pour sensibiliser les jeunes.
- Faire évoluer les mentalités administratives
- Mieux faire connaître les violences psychologiques et l'emprise (campagnes de communication)
- Faciliter l'accès aux plateformes d'aide
  - Rendre le 39/19 accessible 24h/24h
  - Créer des lieux pour accueillir et conseiller les femmes victimes de violences dans chaque région

## Former et « outiller » les professionnels

- Police et gendarmerie :
  - Renforcer les formations des agents
  - Créer un protocole d'accueil des victimes
  - Elaborer un formulaire d'évaluation du danger
  
- Pôle emploi :
  - Sensibiliser les conseillers à la détection des violences conjugales
  - Mettre en place des conseillers dédiés à l'accompagnement des victimes
  
- Banques : encourager les pratiques visant à soulager les victimes de violences "en asphyxie financière »
  
- Enseignants : créer une formation obligatoire à l'égalité fille/garçon pour les professionnels de l'éducation

# LES RECOMMANDATIONS DES GT NATIONAUX

*SUITE*

## Mieux encadrer juridiquement les violences conjugales

- Donner une définition aux violences psychologiques et à l'emprise
- Définir les violences économiques
- Faire du suicide forcé, une circonstance aggravante
- Revoir la procédure d'indemnisation des victimes
- Permettre aux professionnels de santé de signaler des violences conjugales
- Créer des protocoles de repérage et de suivi des conjoints violents sortis de prison.

## Adapter le monde du travail

- Sensibiliser les employeurs au repérage des violences conjugales, et encourager la formation des managers, ressources humaines et représentants syndicaux
- Favoriser la mobilité professionnelle des victimes
- Faciliter les autorisations d'absences spéciales
- Dématérialiser les fiches de paie et autres documents administratifs

## Annonces du 3 septembre 2019 du Pm

### Les 10 mesures d'urgence annoncées par le Premier ministre :

1. Création de 1000 places d'hébergement pour les victimes (+ 5 millions d'euros)
2. Accès des femmes victimes de violences à la garantie VISALE (garantie locative)
3. Lancer le 25 novembre une plateforme de géolocalisation des hébergements disponibles
4. Mise en place d'un dispositif électronique anti-rapprochement
5. Lancement d'un audit de 400 commissariats et gendarmeries
6. Mise en place d'une grille d'évaluation du danger
7. Généraliser la possibilité de porter plainte dans les hôpitaux
8. Mise en place d'un « retex » à chaque féminicide au niveau local
9. Possibilité de suspendre ou d'aménager l'exercice de l'autorité parentale
10. Suspension de plein droit de l'autorité parentale en cas de féminicide

# ARRÊTONS LES VIOLENCES 3919

## Des actions concrètes pour prévenir et lutter contre les violences sexistes et sexuelles

L'égalité entre les femmes et les hommes et la lutte contre les violences sexuelles et sexistes a été déclarée Grande cause du quinquennat. Elle passe par une mobilisation de tous.

**5,06 millions d'€**  
pour les associations  
luttant contre les  
violences sexistes et  
sexuelles en 2018  
(+ 21,3% par rapport à 2017)  
Dont + 120 000 € pour le  
numéro d'écoute national  
**3919**

**2 100 chats**  
traités sur le portail de  
signalement en ligne

**73 psychologues**  
recrutés pour les  
commissariats

**713 amendes**  
pour outrage sexiste  
depuis août 2018



**Loi du 3 août 2018 renforçant  
la lutte contre les violences  
sexuelles et sexistes qui  
prévoit notamment :**

Un délai de prescription à 30  
ans pour les crimes sexuels  
commis sur mineurs

La création d'une infraction  
pour verbaliser le harcèlement  
de rue

La lutte contre les nouvelles  
formes d'agressions : "raids  
numériques", upskirting\*, etc

\*Filmer ou prendre des photos sous les jupes

service-public.fr/cmi



**Lancement de la plateforme  
de signalement en ligne des  
violences sexistes et  
sexuelles**

Disponible 24h/24 et 7j/7

Gratuite et anonyme

Signature d'une convention,  
pour renforcer le travail  
partenarial avec les  
associations, avec la  
Fédération Nationale Solidarité  
Femmes et la Fédération  
Nationale des Centres  
d'Information sur les Droits des  
Femmes et des Familles

3  
sept 2019

**Un Grenelle des violences  
conjugales** pour lutter contre  
les féminicides, avec la  
participation des ministres, des  
acteurs de terrains, des  
associations et des familles de  
victimes

Ouverture, à Tours, d'un centre  
innovant d'accueil et de prise  
en charge des femmes  
victimes de violences



Un compte Twitter  
**@arretonsles**  
dédié à la  
sensibilisation  
contre les violences  
sexistes et  
sexuelles



Toutes les infos sur [ArretonsLesViolences.gouv.fr](http://ArretonsLesViolences.gouv.fr)

# PANORAMA DES CONSULTATIONS EN ÎLE-DE-FRANCE

- Plus de 40 actions menées par le corps préfectoral, les procureurs, les DDCS, les DDFE , la DRDFE en lien avec les collectivités et associations** : Ateliers/GT, actions de sensibilisation...
- Lancement du Grenelle : Visites, réunions, diner...**
- Forme des consultations**
  - Comité local d'aide aux victimes(CLAV) : Yvelines, Hauts de Seine
  - Commission départementale de lutte contre les violences faites aux femmes : Hauts de Seine
  - Réunion des coordinateurs et référents des CLSPD (Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance: 91,92)
  - GT mis en place spécifiquement pour le grenelle : Paris, Seine et Marne, Val de Marne, Seine Saint Denis
- 30 ateliers/ ou Groupes de Travail**
- Membres des GT/ateliers**
  - Préfecture de police, préfectures, gendarmerie, DRIHL, parquets, éducation nationale, SPIP, DDCS, ARS, délégués du préfet, DIRECCTE, Pôle Emploi, CAF,UMJ, SDIS
  - Services des collectivités territoriales, travailleurs sociaux, missions égalité
  - Associations spécialisées, fondations
  - CHRS
  - Elu.e.s : parlementaires, conseillers départementaux, maires,
  - Citoyens et citoyennes
  - Universitaires, fondations, avocats, entreprises...

# LES THÉMATIQUES DES CONSULTATIONS

## Prévenir

- La sensibilisation et la formation : tous les départements
- La prévention des violences sexistes dès le plus jeune âge : 92

## Détecter/Repérer

- L'Information des victimes et la première prise en charge (94)
- Le repérage et l'accompagnement des victimes de violences au travail (75, 93)
- Le repérage et l'orientation des victimes de violences conjugales dans les établissements hospitaliers (91,93)

## Accompagner et prendre en charge

- L'hébergement et logement (tous les départements)
- La prise en charge des enfants co-victimes ( 95)
- L'accueil dans les commissariats et gendarmeries ( 75,78,92,93,94)
- L'accompagnement judiciaire (75,77, 92 ,93,94)

« ***Pour un parcours des femmes victimes de violences conjugales*** »  
***adapté, professionnalisé et coordonné*** ».

- ❑ La victime au cœur du parcours judiciaire. **Rémy Heitz** procureur de la République de Paris  
Bonnes pratiques
  - ❑ L'accès aux droits par **Olivia Tabaste** directrice du **CIDFF 75**
  - ❑ Le réseau d'aide aux victimes dans les arrondissements de Paris. **Pascale Bonnet. SDAV**
  - ❑ Prévenir la récurrence et agir auprès des auteurs. **Christine Boyard DDFE 91**
- ❑ Bien accueillie par les forces de l'ordre.
  - ❑ Présentation d'une étude diagnostic en commissariats par le **Centre Hubertine Auclert. Clémence Pajot directrice et Aurélie Latoures chargée de mission**
  - ❑ Bonnes pratiques en commissariat par **JP Pequet DSPAP, Anne Le Dantec DSPAP Clichy, Sylvie Degerine DTSP 94, Olivier Guery EM DSPAP**
  - ❑ Bonnes pratiques en gendarmerie **Karine Le Jeune** et **Virginie Redureau**
- ❑ Hébergée à temps. Présentation des préconisations par **Patrick Guionneau** directeur **DRIHL Paris**
  - ❑ Grille de cotation Ville de Paris par **Christine Guillemaut. Ville de Paris**
  - ❑ URSF idf par **Brigitte Chabert** présidente
  - ❑ Val d'Oise : dispositif départemental mise à l'abri. **Christine Gabel DDFE 95**
  - ❑ Anticiper avec un « accueil de jour ». **Valérie Le Bot** Le PHARE ESPEREM
  - ❑ Héberger aussi des auteurs. **Marielle Savina DDFE 78**
- ❑ Bien orientée et accompagnée par des acteurs formés et coordonnés. Présentation de la synthèse par **Rachida Lemmaghti** directrice régionale adjointe
  - ❑ La MAP à Paris par **Christine Guillemaut**
  - ❑ La sensibilisation de nouveaux publics par **Mélanie Giraud DDFE 92**
  - ❑ La formation de nouveaux professionnels **Paul Vitani DDFE 77**



# RÉMY HEITZ

## PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE DE PARIS

- ❑ **1. La victime au cœur du parcours judiciaire.** Préconisations :
  - Déposer plainte à l'hôpital. Protocole à l'étude avec l'AP-HP
  - Élaborer un dispositif expérimental pour la prise en charge des enfants mineurs lors d'un féminicide
  - Développer l'ordonnance de protection
  - Améliorer le protocole mains courantes
  - Sensibiliser les magistrats au TGD (Téléphone Grave Danger) et travailler sur la dangerosité
  - Améliorer l'information des victimes des contrôles judiciaires
  - Développer les intervenants sociaux en commissariats
  - Créer des plaquettes d'informations
  - Pérenniser la MAP (mesure d'accompagnement protégé)
  - Former les magistrats sur le psycho traumatisme
  - Réaliser une étude sur les féminicides à Paris (étude commencée)

## BIEN INFORMÉE DE SES DROITS

- ❑ Quelques bonnes pratiques
  - ❑ L'accès aux droits au cœur des CIDFF. **Olivia Tabaste Directrice CIDFF 75**
  - ❑ Les réseaux d'aide aux victimes dans les arrondissements de **PARIS. Pascale Bonnet. SDAV** (schéma départemental d'aide aux victimes) Ville de Paris-parquet de Paris
  - ❑ Prévenir la récidive et agir auprès des auteurs. **Christine Boyard DDFE 91 et Isabelle Brizard directrice adjointe maison d'arrêt Fleury-Mérogis**

### Autres recommandations des GT:

- ❑ Augmenter le nombre de TGD
- ❑ Faciliter l'OP (encore de nombreux refus, notamment parce que la victime n'est plus au domicile de Monsieur)
- ❑ Mettre en place la mesure d'accompagnement protégé (MAP) par des associations, afin de faciliter les « passage de bras » d'enfants entre parents.
- ❑ Mettre en place une ligne téléphonique et de la visio conférence par le CIDFF, sur les territoires sans permanences, portant sur une assistante juridique généraliste
- ❑ Améliorer le volet civil du traitement judiciaire (dettes du ménage, autorité parentale, ordonnances de protection, droit du travail)
- ❑ Promouvoir l'éviction du conjoint violent du domicile familial afin d'éviter aux femmes victimes et aux enfants de devoir quitter le logement

## 2. BIEN ACCUEILLIE PAR LES FORCES DE L'ORDRE

**Présentation d'un diagnostic collaboratif mené par le centre Hubertine Auclert, Centre francilien pour l'égalité femmes-hommes, organisme associé du Conseil Régional d'Ile-de-France**

- ❑ **Introduction : Clémence Pajot** directrice du centre Hubertine Auclert



Restitution du Grenelle des violences conjugales  
Préfecture de région Ile-de-France  
5 novembre 2019



**Recommandations visant à améliorer l'accueil et l'évaluation du danger des femmes victimes de violences conjugales et/ou sexuelles dans les commissariats**

*Aurélie Latourès,*  
Chargée d'études  
Observatoire régional des violences faites aux femmes



## 2. BIEN ACCUEILLIE PAR LES FORCES DE L'ORDRE



### **Bonnes pratiques repérées, présentées par les policiers et policières petite et grande couronne**

- Sylvie DEGERINE DTSP 94 Commandant Divisionnaire Fonctionnel
- Olivier GUERY EM DSPAP Commandant de police
- Anne LE DANTEC DSPAP Cheffe de circonscription Clichy
- Jean-Paul PECQUET DSPAP Directeur adjoint de la sécurité de proximité de l'Agglo Parisienne

### **Bonnes pratiques en gendarmerie**

- Karine LEJEUNE Commandant le groupe de gendarmerie départementale de l'Essonne
- Virginie REDUREAU Brigade de protection des familles-violences intrafamiliales des Yvelines

## PROPOSITIONS DES DIRECTIONS TERRITORIALES DE LA SÉCURITÉ DE PROXIMITÉ (DTSP) :



- **Animer le réseau des référents violences conjugales** affectés dans les services judiciaires et BLPF, formés, et coordonnés par un référent départemental (Commissaire ou officier).
- **Développer les partenariats actifs**, dans chaque DTSP, s'appuyant sur un réseau de policiers référents départementaux
- **Pratiquer l'immersion en commissariat** de professionnels d'associations de femmes victimes de violences pour une période d'observation d'une demi-journée
- Accentuer le **partenariat avec les collectivités** pour le **financement de formation pour les forces de l'ordre** par des associations spécialisées
- **Développer la mise en place des pôles psychosociaux, en adéquation avec les attentes de la Police de Sécurité au Quotidien (PSQ),**
- **Favoriser le déploiement du Protocole Mains courantes violences conjugales spécifique à Paris à toute l'agglomération**
- **Etendre la convention de partenariat pour le repérage, la protection et l'orientation des femmes victimes de toutes formes de violences au sein des maternités dans les Hauts-de-Seine .**
- **Informers les policiers sur les dispositifs de mise en sûreté proposés par les associations**, telles « SOS femmes 93 » et « le Phare ».
- **Diffuser largement les fiches réflexes** (initiative des Hauts de Seine et du Val de Marne) décrivant l'attitude à adopter, la procédure à suivre, les informations et orientations à donner à la victime ainsi que tous les contacts importants
- **Distribuer de manière systématique les flyers et plaquettes** d'information sur les ressources existantes, mis en place dans les Hauts-de-Seine et la Seine-Saint-Denis
- **Diffuser le modèle de prise de plainte** complété par un **questionnaire d'évaluation pour la victime** annexé à la procédure. Existe à la Direction Territoriale du Val-de-Marne où il est remis à la victime à l'écart pour lui offrir une zone de confidentialité.
- **Développer, lorsque cela est possible, la prise de plainte sur rendez-vous** : initiative des Hauts-de-Seine, les associations référentes disposent des adresses courriel génériques de chaque commissariat pour prendre rendez-vous pour une victime.
- **Sensibiliser les collectivités locales de l'agglomération à développer la prise en charge des victimes sur le volet social.** Exemple : certaines municipalités financent des **bons de taxis** pour le transport des victimes de violences intra-familiales vers les Unités Médico-Judiciaires (UMJ) ou encore une à deux **nuitées d'hôtel pour les cas d'urgence.**
- Informer les victimes sur les dispositifs d'alerte «**Télé-assistance Grave Danger**» (T.G.D.), initiés en Seine-Saint-Denis puis étendus à chaque département de l'agglomération, permettant de renforcer la protection des victimes de violences conjugales avec un système d'assistance directe par téléphone.
- **Mettre à disposition un bureau pour les auditions sensibles, lorsque cela est possible**, comme le font déjà certaines Circonscriptions de Sécurité Publique (CSP) de l'agglomération parisienne.
- **Accentuer la formation des policiers sur la thématique** : chaque année, la DRH-PP « Formation » propose des stages adaptés tels que « violences conjugales, techniques procédurales et suites pénales », qu'il convient de développer.

## HÉBERGÉE À TEMPS : SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS

Présentation de la synthèse par Patrick GUIONNEAU DRHIL

### Permettre la mise à l'abri et l'accès au logement pérenne

- Mettre en place de bons taxi et hôtel, ligne téléphonique 115 dédiée et uniquement accessible aux intervenants en soirée et WE (police, gendarmerie, pompiers, SAMU) et au 3919
- Augmenter le nombre de places en urgence
- Développer l'hébergement d'insertion ( en pensant la non mixité)
- Réserver des chambres dans les hôpitaux pour les femmes se rendant aux urgences, qui ne seront pas hospitalisées mais qui se trouvent sans hébergement
- Développer le logement temporaire et les résidences sociales
- Renforcer les « Accueils de Jour » pour identifier et mieux préparer le départ des femmes
- Réaliser des études (femmes sans titre de séjour, mixité dans les CHR, femmes âgées, jeunes isolées etc)
- Étendre la grille de cotation utilisée à la Ville de Paris.
- Développer la priorité pour l'accès au logement en CIL (conférence intercommunale du logement) pour tous les contingents, les baux glissants et faciliter l'accès aux actes de propriété (notaires, conservation des hypothèques, coffre-fort associatif électronique)

## **Améliorer la coordination des acteurs/actrices et les dispositifs existants**

- Fluidifier les circuits entre associations et professionnels (DRIHL, bailleurs, SIAO) pour faciliter le relogement des femmes et ainsi désengorger les places d'hébergement
- Organiser une concertation avec les bailleurs et les communes pour faciliter l'accès au logement (réflexion sur la désolidarisation du bail et des dettes, formation des gardiens pour signalement, financement de l'accompagnement des associations spécialisées pour les logements mis à disposition par les mairies)
- Renforcer les liens entre SIAO et associations spécialisées (pour prise en charge des femmes à l'hôtel et non accompagnées ou pour échange d'informations sur situations de femmes prises en charge par associations et hébergées par le SIAO)
- Se rapprocher des JAF pour concevoir des circuits hébergement sur le modèle des conventions TGD
- Imposer dans les appels à projets, des places pour femmes victimes de violences
- Équiper le 115 d'un message vocal pour le 39 19
- Nommer un référent violences conjugales au SIAO

## **Penser l'hébergement des auteurs**

- Créer un dispositif d'hébergement des auteurs
- Elaborer une cartographie numérique des lieux d'hébergement des auteurs de violences par un système de géolocalisation à disposition du parquet

# HÉBERGÉE À TEMPS

## Des bonnes pratiques

- Grille de cotation par **Christine Guillemaut**. Ville de PARIS. Chargée de projet. Observatoire parisien des violences faites aux femmes (OPVF)
- Union Régionale Solidarité femmes Île-de-France par **Brigitte Chabert** présidente de l'UR
- Dispositif départemental de mise à l'abri du Val d'Oise **Christine GABEL** DDFE 95
- Anticiper avec un « accueil de jour ». **Valérie Le Bot** Le PHARE ESPEREM
- Héberger aussi des auteurs. **Marielle SAVINA** DDFE 78

## BIEN ORIENTÉE ET ACCOMPAGNÉE PAR DES ACTEURS FORMÉS

### Synthèse des recommandations par Rachida Lemmaghti Directrice adjointe, DRDFE

#### Renforcer la sensibilisation

- Concevoir des outils à destination des enfants et jeunes
- Mettre en place des actions de sensibilisation auprès des auteurs
- Adapter les supports par public : femmes victimes, professionnels, institutions

#### Développer la Formation

- Rendre effectif l'obligation de formation de certains professionnels ((policiers, gendarmes, magistrats, travailleurs sociaux, médecine, avocats)
- Cibler certains publics (formateurs, professionnels, 16/25 ans)
- Proposer et développer des formations interprofessionnelles
- Augmenter les financements des associations spécialisées

## BIEN ORIENTÉE ET ACCOMPAGNÉE PAR DES ACTEURS FORMÉS : SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS *SUITE*

- Améliorer la coordination des acteurs et actrices pour faciliter l'accompagnement**
  - Créer une plateforme recensant l'offre et la demande de formation au niveau départemental ou régional
  - Créer des guichets ou lieux uniques par EPCI
  - Mettre en place un réseau départemental regroupant l'ensemble des réseaux des collectivités territoriales
  - Etablir un lien systématique entre CRIP (cellule de recueil d'informations préoccupantes) et femmes victimes de violences conjugales
  - Instaurer des fiches de liaison entre mairie, MDS et commissariat ou brigade, notamment en cas de dépôt de main courante.
  - Créer un lien entre le 17 et les associations
  - Mettre en place des dispositifs d'accompagnement de repérage des victimes de violences dans les centres hospitaliers, établir des conventions pour la prise de plainte



## BIEN ORIENTÉE ET ACCOMPAGNÉE PAR DES ACTEURS FORMÉS ET COORDONNÉS

### ❑ Quelques bonnes pratiques

- ❑ La MAP (mesure d'accompagnement protégée) à Paris par **Christine Guillemaut. Ville de Paris et OPVF**
- ❑ La sensibilisation de nouveaux publics par **Mélanie Giraud** DDFE 92
- ❑ La formation de nouveaux professionnels **Paul Vitani** DDFE 77
- ❑ Formaliser et renforcer les coordinations territoriales par **Marielle Savina** DDFE 78



# SUITES DU GRENELLE EN ÎLE-DE-FRANCE

- ❑ **Alimenter les groupes nationaux et les ministères des recommandations**
  - ❑ **Objectifs: améliorer l'existant, identifier de nouveaux dispositifs, valoriser les bonnes pratiques**
  
- ❑ **Actualiser et élargir le plan régional de lutte contre les violences en Île-de-France après le 25 novembre**
  - ❑ **Bilan du plan actuel**
  - ❑ **Partage des bonnes pratiques**
  - ❑ **Mise en place de futurs groupes de travail régionaux intégrant les thématiques suivantes:**
    - ❑ Coordination
    - ❑ Formation,
    - ❑ Prévention
    - ❑ Hébergement
    - ❑ Accompagnement
    - ❑ Accueil dans les commissariats et brigades de gendarmerie
    - ❑ Communication information
    - ❑ Santé et médecine, souffrance psychologique
    - ❑ Rôle des élues et des élus
    - ❑ Accès à l'emploi, repérage et maintien dans l'emploi des femmes victimes de violences conjugales (entreprises privées et Fonction Publique (les 3), secteur IAE, Organismes de Formation (OF))
  
- ❑ **Fonds Catherine**
  - ❑ **Instruction en cours**

# Rappel plan régional violences faites aux femmes En Île-de-France

## A l'échelle francilienne

➤ un plan régional articulé autour de 3 axes:

- 1. Informer le grand public et former les professionnels.**
- 2. Protéger les victimes et prévenir la récurrence.**
- 3. Accompagner durablement les victimes vers la sortie des violences.**





# Partenaires du plan régional de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes 2017-2020

